



TEXTE ADOPTE n° 449  
« Petite loi »

---

# ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2004-2005

16 juin 2005

---

---

## PROPOSITION DE LOI

ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE  
EN PREMIERE LECTURE,

*tendant à instaurer une **journée nationale des fondations.***

*L'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi  
dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros : **1651** rectifié et **2356**.

---

### **Article unique**

Une journée nationale annuelle des fondations est instaurée.  
La date de cette journée est fixée par décret.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 16 juin 2005.*

*Le Président,*  
*Signé : Jean-Louis DEBRÉ*

Texte adopté n°449 sur la proposition de loi tendant à instaurer une  
journée nationale des fondations